

# PROGRAMME FISCALITE EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Cette formation valide 14 heures de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

# **Objectifs**

- Maitriser les spécifités fiscales propres à l'immobilier d'entreprise

## DUREE

Deux jours (14 heures) soit 7 heures par jour

#### **DATES**

Voir calendrier

# **PRÉ REQUIS**

Aucun

#### **TARIF**

450 euros TTC



#### LA TVA SUR LES LOYERS

Les cas de TVA obligatoire La TVA sur option du bailleur

# CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL

Droit de mutation Plus-values

## **PLUS VALUES PROFESSIONNELLES**

Entreprise en nom propre Société



#### **DUREE**

Deux jours (14 heures) soit 7 heures par jour

#### **DATES**

Voir calendrier

# **PRÉ REQUIS**

Aucun

#### **TARIF**

450 euros TTC

### **IMMOBILIER EN SOCIETE**

Apport en société : droit de mutation Immeubles locatifs en société : société non soumises à l'IS et sociétés soumises à l'IS sur l'amortissement des immeubles.

Taxes sur les immeubles détenues par certaines personnes morales

# REVENUES FONCIERS ET IMMEUBLES D'ACTIVITE

La non déductibilité des travaux d'amélioration Les exceptions

QUESTIONNAIRE DE FIN DE FORMATION



